



DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE L'ISLE-SUR-LA-SORGUE

PLAN LOCAL D'URBANISME

6-C. LISTE DES SERVITUDES

Vu pour être annexé à la délibération en date
de ce jour approuvant la révision du PLU.

Le 28 février 2017

Le maire, Pierre GONZALVEZ

P.L.U. APPROUVÉ LE :

21 MAI 2013

P.L.U. RÉVISÉ LE :

28 FÉVRIER 2017

Nom	Référence législative	Acte instituant la servitude	Responsable de la servitude
Servitudes A2 : servitudes pour la pose de canalisations souterraines d'irrigation	instituées en application des articles 128-7 et 128-9 du code rural ; Articles devenus L. 152-3 à L. 152-6 du code rural.	Décret du 13/06/1961 Décret du 14/10/1991	Association syndicale du canal de l'Isle
Servitudes A3 : servitudes pouvant être rendues applicables aux terrains riverains des canaux d'irrigation et émissaires d'assainissement des terres	instituées en application des articles 128-6 et 138-1 du code rural ; Articles devenus L. 152-7 et L. 152-13 du code rural	Décret impérial du 10/01/1849 Arrêté préfectoral du 15/03/1859	Association syndicale du canal de l'Isle Association syndicale du canal de Carpentras
Servitudes AC1 : servitude de protection des monuments historiques (classés et inscrits)	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles 1er à 5 de la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques avec l'indication de leur étendue		
- <i>classement MH Eglise paroissiale ND des Anges</i>	Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en Conseil d'Etat en application de l'article 1er (alinéas 2 et 3) de la loi du 31 décembre 1913, autour des monuments historiques classés ou inscrits ;	Arrêté du 04/04/1911	STAP
- <i>classement MH Hôpital Hospice</i>		Arrêté du 25/04/1969	STAP
- <i>inventaire MH abris préhistoriques</i>		Arrêté du 24/06/1968	STAP
- <i>inventaire MH ancien grenier public</i>		Arrêté du 15/05/1974	STAP
- <i>inventaire MH Hôpital Hospice</i>		Arrêté du 29/04/1969	STAP
- <i>inventaire MH 51-53 rue Carnot</i>		Arrêté du 17/05/1974	STAP
- <i>inventaire MH 55 rue Denfert-Rochereau</i>		Arrêté du 21/12/1984	STAP
- <i>inventaire MH Hôtel campredon</i>		Arrêté du 02/03/1979	STAP
- <i>inventaire MH 4 rue Ledru-Rollin</i>		Arrêté du 24/04/1961	STAP
- <i>inventaire MH Hôtel de Palerme</i>		Arrêté du 16/03/1977	STAP
- <i>inventaire MH Place de la liberté parcelle CP154</i>		Arrêté du 03/05/1974	STAP
- <i>inventaire MH Ancien cimetière juif</i>		Arrêté du 30/06/2008	STAP
- <i>inventaire MH Chapelle Saint-Andéol de Velorgues</i>		Arrêté du 06/09/2016	STAP
- <i>inventaire MH Plafond de gypserie dans l'ancien cinéma</i>		Arrêté du 16/06/2011	STAP
	Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste visée ci-dessus, tels qu'ils résultent des dispositions combinées des articles 1er et 13 bis de la loi du 31 décembre 1913.		

Servitudes AC2 : servitude de protection des sites et monuments naturels inscrits	Sites inscrits ; Sites classés ; Zones de protection des sites créées en application de l'article 17 de la loi du 2 mai 1930 modifiée (Article abrogé par l'article 72 de la loi n° 83-8).	Arrêté du 28/02/1979	STAP
Servitudes I4 : Périmètres de servitude relative à l'établissement des canalisations électriques Ligne électrique 225 KV Mouissonnes - Plan d'Orgon	servitudes en application des articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée ; De l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925 ; De l'article 35 de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée ; De l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964.	Décret du 14/10/1991	RTE
Servitudes INT1 : servitudes au voisinage des cimetières	instituées par : L'article L. 361-1 du code des communes (Article abrogé, voir l'article L. 2223-1 du code général des collectivités territoriales); L'article L. 361-4 du code des communes (Article abrogé, voir l'article L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales).	Décret du 24/02/1986	DDASS
Servitudes PM1 : Servitude résultant des plan d'exposition aux risques naturels prévisibles	Institué par l'article 5-1 al.1 ^{er} de la loi n°82-600 du 13/07/1982. Code de l'environnement art L562-1 à L562-9 Décret n°2011-765 du 28/06/2011 Code de l'environnement art R562-2 à R562-10	Arrêté préfectoral du 03/12/2015	DDT
Servitudes PT3 : servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques câble régional n°1212 Avignon - Cavaillon	instituées en application des articles L. 45-1 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques.	Arrêté du 07/12/1979	France Télécom

<p>Servitudes T1 : servitudes relatives aux chemins de fer Avignon Miramas par Cavaillon servitudes de visibilité sur les voies publiques</p>	<p>instituées par : La loi du 15 juillet 1845 sur la police des chemins de fer ; L'article 6 du décret du 30 octobre 1935 modifié portant création de servitudes de visibilité sur les voies publiques (Article abrogé, voir l'article L. 114-6 du code de la voirie routière) ;</p>	<p>Décret du 22/03/1942</p>	<p>SNCF</p>
<p>Servitude de libre passage des agents et des engins mécaniques en bordure des cours d'eau</p>	<p>Instituée en application des articles : - L.211-7, L.212-2-2, L.215-15, L.215-16 et L.215-18 du Code de l'environnement ; - L.151-43 et R.151-51 du Code de l'urbanisme.</p>	<p>Arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux d'entretien des cours d'eau du bassin versant des Sorgues et du Canal de Vaucluse</p>	<p>- DDT du Vaucluse (services Police de l'eau) - Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues et ses ayants droits</p>